



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS

Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A L'APPROBATION DU PLAN LOCAL DE MOBILITE DE PARIS TERRES D'ENVOI

Du lundi 07 février 2022 au vendredi 11 mars 2022

Par arrêté n° 2022/003, le Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Terres d'Envol a prescrit l'enquête publique portant sur le projet de plan local de mobilité de Paris Terres d'Envol.

Le Plan Local de Mobilité de Paris Terres d'Envol est un programme d'action qui vise à définir la stratégie de déplacements à l'échelle territoriale favorisant le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle (transport en commun, modes doux, autopartage, covoiturage, etc.) afin de réduire les impacts des déplacements sur l'environnement.

Il constitue la déclinaison locale et opérationnelle du Plan de Déplacements Urbains d'Île de France dont l'objectif est d'atteindre un équilibre durable entre les besoins de mobilité des personnes et des biens, d'une part, la protection de l'environnement et de la santé, et la préservation de la qualité de vie, d'autre part.

Le plan d'action du PLM s'inscrit donc dans une vision à long terme de la mobilité et de l'évolution des réseaux de transport et des politiques de déplacements en Île-de-France et sur le territoire. La mise en service du Grand Paris Express, le développement urbain et économique, la saturation des réseaux routiers, l'accessibilité du territoire, l'extension de la zone à faible émission de la métropole constituent les principaux défis de ce projet de PLM.

Il comporte un volet opérationnel de mesures dont la mise en œuvre s'établit dans un horizon de 5 ans, constituant une première étape de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

L'enquête publique se déroulera **du lundi 07 février 2022 au vendredi 11 mars 2022 inclus**, soit pendant 33 jours consécutifs.

Cette enquête est conduite par la commission d'enquête suivante :

Monsieur Marcel LINET en qualité de président,
Monsieur Michel GAUTHIER,
Mme Katarzyna KMONK

Le siège de l'enquête est situé au centre administratif de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol, situé au 50 allée des Impressionnistes, 93420 Villepinte.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du lundi 07 février 2022 au vendredi 11 mars 2022 inclus, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- **En mairie d'Aulnay-sous-Bois**
Centre Administratif - 14-16 boulevard Félix Faure, 93602 Aulnay-sous-Bois ;

- **En mairie de Drancy** - Place de l'Hôtel de Ville - centre administratif, 3^{ème} étage, service voirie réglementaire - 93700 Drancy ;

- **En mairie de Dugny**
1 rue de la résistance - 93440 Dugny ;

- **En mairie du Blanc-Mesnil** - Service urbanisme - 1, place Gabriel-Péri, 93150 Le Blanc-Mesnil ;

- **En mairie du Bourget** - 65 avenue de la Division Leclerc, 93350 Le Bourget ;

- **En mairie de Sevran** - Accueil de l'Hôtel de Ville - 28 avenue du Général Leclerc, 93270 Sevran ;

- **En Mairie de Tremblay-en-France** - 18 bd de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France ;

- **En mairie de Villepinte** - Direction de l'Urbanisme Centre Administratif 16-32 avenue Paul Vaillant Couturier Bâtiment F - 93420 Villepinte ;

- **Centre administratif de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol** : 50 allée des Impressionnistes, 93420 Villepinte.

Le dossier d'enquête publique sera disponible durant l'enquête sur le site internet de l'EPT Paris Terres d'Envol à l'adresse suivante : www.paristerresdenvol.fr/, rubrique « Mobilités », page « Plan Local de Mobilité ».

Il peut être consulté sur un poste informatique au siège de l'enquête à l'adresse suivante, aux jours et horaires du service : Centre administratif de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol - 50 allée des Impressionnistes, 93420 Villepinte.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du lundi 07 février 2022 au vendredi 11 mars 2022 inclus, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le projet de Plan Local de Mobilité, à l'attention du Président de la commission d'enquête :

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête situés dans les lieux mentionnés ci-dessus et pendant les permanences de la commission d'enquête précisées ci-dessous ;

- sur le registre dématérialisé hébergé sur le site internet suivant : <http://plan-local-mobilite-paris-terresdenvol.enquetepublique.net>,

- par voie électronique à l'adresse suivante : plan-local-mobilite-paris-terresdenvol@enquetepublique.net.

- par courrier postal libellé comme suit :

Monsieur le président de la commission d'enquête
Enquête relative au plan local de mobilité

de Paris Terres d'Envol

EPT Paris Terres d'Envol, BP 10018

93601 Aulnay-sous-Bois cedex.

Seuls les courriers et courriers électroniques reçus entre le lundi 7 février 2022 jusqu'au vendredi 11 mars 2022 à 17h00 seront pris en compte.

Pendant toute la durée de l'enquête publique du lundi 07 février 2022 au vendredi 11 mars 2022 inclus, les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables au centre administratif de l'EPT Paris Terres d'Envol, situé au 50 allée des Impressionnistes 93420 VILLEPINTE, aux jours et horaires d'ouverture du service, et pendant les permanences du commissaire enquêteur indiquées ci-dessous. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet suivant : <http://plan-local-mobilite-paris-terresdenvol.enquetepublique.net> dans les meilleurs délais.

Aux fins de recueillir ses observations, le public sera reçu par un membre de la commission d'enquête aux permanences suivantes :

- **En mairie d'Aulnay-sous-Bois**
Centre Administratif - 14-16 boulevard Félix Faure, 93602 Aulnay-sous-Bois : lundi 7 février de 9h00 à 12h00 et le samedi 26 février de 9h00 à 12h00

- **En mairie du Blanc-Mesnil** - Service urbanisme - 1,

place Gabriel-Péri, 93150 Le Blanc-Mesnil : Jeudi 17 février de 14h00 à 17h00 et le mercredi 2 mars de 9h00 à 12h00

- **En mairie du Bourget** - 65 avenue de la Division Leclerc, 93350 Le Bourget : jeudi 10 février de 14h00 à 17h00 et le lundi 7 mars de 14h00 à 17h00

- **En mairie de Drancy** - Place de l'Hôtel de Ville - centre administratif, 3^{ème} étage, service voirie réglementaire - 93700 Drancy : vendredi 11 février de 9h00 à 12h00 et le mardi 1^{er} mars de 14h00 à 17h00

- **En mairie de Dugny** - 1 rue de la résistance 93440 Dugny : lundi 21 février de 14h00 à 17h00 et le jeudi 3 mars de 9h00 à 12h00

- **En mairie de Sevran** - Accueil de l'Hôtel de Ville - 28 avenue du Général Leclerc, 93270 Sevran : samedi 19 février de 9h00 à 12h00 et le jeudi 24 février de 14h00 à 17h00

- **En Mairie de Tremblay-en-France** - 18 bd de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France :

lundi 14 février de 14h 00 à 17h00 et le vendredi 25 février de 9h00 à 12h00

- **En mairie de Villepinte** - Direction de l'Urbanisme Centre Administratif 16-32 avenue Paul Vaillant Couturier Bâtiment F - 93420 Villepinte : mardi 8 février de 14h00 à 17h00 et lundi 28 février de 14h00 à 17h00.

Une réunion d'information et d'échange avec le public sera organisée en fonction des directives gouvernementales liées aux conditions sanitaires le mercredi 9 février 2022 de 18h00 à 20h00. Chaque participant doit au préalable s'inscrire sur le site internet de l'EPT à l'adresse suivante : <https://www.paristerresdenvol.fr/>, rubrique « Mobilités », page « Plan Local de Mobilité ». Un lien d'accès à la réunion sera alors transmis par courriel à chaque inscrit afin de permettre l'accès à cette réunion exclusivement organisée en visioconférence. A l'issue de la réunion un compte rendu sera établi par la commission d'enquête et remis au président de l'EPT.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté n° 2022/003.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique au siège administratif de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol situé 50 allée des Impressionnistes, 93420 Villepinte, aux jours et heures d'ouverture du service, sur le site internet de l'Etablissement Public Territorial, <https://www.paristerresdenvol.fr/>, rubrique « Mobilités », page « Plan Local de Mobilité », pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le Conseil de Territoire de Paris Terres d'Envol se prononcera alors par délibération sur l'approbation du Plan Local de Mobilité, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

Le Président
Bruno BESCHIZZA